

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 1^{er} mars 2010, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault, conseillère ainsi que Clermont Tardif, Jean-Claude Gagnon, et Gérard Garneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Sont absents : Bernard Barlow, conseiller et Guylaine Blondeau, conseillère.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) Rapport du responsable des loisirs
- E) Comités municipaux
 - Bâtiment St-Julien
 - MRC de l'Érable
- F) 1^{re} période de questions
- Pause
- G) Varia
 - Délégation de sorties
 - Reddition de comptes – taxe sur l'essence
 - Règlement relatif au traitement des élus municipaux
 - Assemblée générale TARA
 - Changement d'institution financière
 - Augmentation de la marge de crédit
 - Programme d'accompagnement en loisir
 - Demande de soumissions « MG20 »
 - Demande de soumissions « MG20B »
 - Demande de soumissions « pierre 1 pouce net »
 - Demande de prix des machineries
 - Demande de soumissions « niveleuse »
 - Achat de calcium
 - Aide financière aux Loisirs de Vianney
 - Assemblée générale du CLD de l'Érable
 - Journée de formation ADMQ
 - Demande à la MRC de l'Érable (urbaniste)
 - Demande d'éclairage public (route Turgeon)
 - Demande d'appui Les Éoliennes de l'Érable (CPTAQ)
 - Avis CSST
 - Engagement d'une aide technique en environnement
 - La Fête Nationale du Québec
- H) Rapports de voirie et d'environnement
- I) 2^e période de questions
- J) Présentation des comptes
- K) Clôture de la séance

Ajout du point suivant : politique familiale et MADA.

2010-03-51 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points proposés et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-52 Interversiion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-53 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-54 Rapport du responsable des loisirs

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accepter le rapport d'activités de février 2010 tel que présenté par Donald Langlois en l'absence du responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 12 citoyens présents à la 1^{re} période de questions.

2010-03-55 Taxe sur l'essence - reddition de comptes

Attendu que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accepté la programmation de travaux dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2005-2009;

Attendu que les travaux sont complétés et ont été identifiés dans la reddition de comptes;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes son rapport dûment complété;

Il est proposé Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand entérine les travaux identifiés dans la reddition de comptes pour la période du 28 novembre 2005 au 31 décembre 2009 dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2005-2009. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-56 Adoption du règlement relatif au traitement des élus municipaux

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter le règlement no 2010-96 relatif au traitement des élus municipaux tel que lu par la secrétaire-trésorière. Adopté à l'unanimité, le maire ayant voté.

RÈGLEMENT no 2010-96

Règlement relatif au traitement des élus municipaux

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

Attendu que le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

Attendu que le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 février 2010;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité, le maire ayant voté, que le présent règlement soit adopté :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement remplace le règlement numéro 2001-9 et ses amendements.

Article 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2010 et les exercices financiers suivants.

Article 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 10 000 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 3 333.33 \$.

Article 5

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, pour cause d'absence du maire, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Toutefois, advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pour cause de vacance de poste (décès ou démission), le maire suppléant aura droit, à compter du premier jour qui suit le constat de la vacance et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Article 6

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base et de toute rémunération additionnelle fixée par le présent règlement.

Article 7

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.

Pour établir ce taux :

- 1° on soustrait, de l'indice établi pour le deuxième mois de décembre précédant l'exercice visé, celui qui a été établi pour le troisième mois de décembre précédant cet exercice;
- 2° on divise la différence obtenue en vertu du paragraphe 1° par l'indice établi pour le troisième mois de décembre précédant l'exercice visé.

Exemple :
$$\frac{\text{IPC décembre 2009} - \text{IPC décembre 2008} \times 100}{\text{IPC décembre 2008}} = x\% \text{ en 2011}$$

Lorsque le résultat de l'indexation est un nombre comportant une partie décimale, on tient compte uniquement des deux premières décimales et, dans le cas où la troisième décimale aurait été un chiffre supérieur à 4, on augmente de 1 la deuxième décimale.

Le montant applicable pour l'exercice visé est, dans le cas où l'indexation à la hausse est impossible pour cet exercice, égal au montant applicable pour l'exercice précédent.

Article 8

La rémunération de base et l'allocation de dépense sont payables en quatre versements les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre.

Article 9

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

Article 10

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté en séance du conseil le 1^{er} mars 2010.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 1^{er} février 2010
Projet de règlement : 1^{er} février 2010
Publication projet : 3 février 2010
Adoption : 1^{er} mars 2010
Publication :

2010-03-57

Assemblée générale TARA

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Renée Vigneault et résolu que Gérard Garneau et Jean-Claude Gagnon soient délégués pour assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale de Transport adapté de la région de l'Amiante inc. qui se tiendra le 16

mars 2010. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-58 Changement d'institution financière

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accepter la proposition du 1^{er} février 2010 de la Caisse Desjardins du Carrefour des lacs pour les services financiers de la municipalité de Saint-Ferdinand et d'autoriser le maire Donald Langlois ou, en l'absence du maire, le maire suppléant Guylaine Blondeau et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif ou, en l'absence de la secrétaire-trésorière, la secrétaire-trésorière adjointe Michèle Lacroix à signer tous les chèques émis et billet ou autres titres consentis par la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-59 Augmentation de la marge de crédit

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de demander à la Caisse Desjardins du Carrefour des lacs d'augmenter la marge de crédit actuelle en faveur de la municipalité de Saint-Ferdinand pour qu'elle passe de 100 000 à 250 000 \$ et d'autoriser le maire Donald Langlois et la secrétaire-trésorière à signer les documents requis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-60 Programme d'accompagnement en loisir

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'inscrire la municipalité de Saint-Ferdinand au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées et d'autoriser Line Dickner à signer les documents requis à titre de répondante. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-61 Demande de soumissions « MG20 »

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu de demander des soumissions sur invitation à A. Langlois et fils ltée, Construction Frontenac, Transport Jean-Guy Breton inc. et Transport Lac William inc., tous de Saint-Ferdinand, pour la fourniture d'environ 2 500 tonnes métriques de MG20, pour l'entretien général des chemins, conforme aux exigences du Cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes. Les matériaux doivent être disponibles pour le 1^{er} mai 2010. S'il n'y a pas d'agrégats disponibles pour le 1^{er} mai 2010, cette résolution autorise le conseil à s'approvisionner au deuxième plus bas soumissionnaire sans plus de formalités. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-62 Demande de soumissions « MG20B »

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de demander des soumissions sur invitation à A. Langlois et fils ltée, Construction Frontenac, Transport Jean-Guy Breton inc. et Transport Lac William inc., tous de Saint-Ferdinand, pour la fourniture d'environ 9 300 tonnes métriques de MG20B, pour l'entretien général des chemins, conforme aux exigences du Cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes. Les matériaux doivent être disponibles pour le 1^{er} mai 2010. S'il n'y a pas d'agrégats disponibles pour le 1^{er} mai 2010, cette

résolution autorise le conseil à s'approvisionner au deuxième plus bas soumissionnaire sans plus de formalités. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-63 Demande de soumissions « pierre 1 pouce net »

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu de demander des soumissions sur invitation à A. Langlois et fils ltée, Construction Frontenac, Transport Jean-Guy Breton inc. et Transport Lac William inc., tous de Saint-Ferdinand, pour la fourniture d'environ 600 tonnes métriques d'agrégats de pierre concassée 1 pouce net, pour l'entretien général des routes, sur demande, conforme aux exigences du Cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes. Les matériaux doivent être disponibles pour le 1^{er} mai 2010. S'il n'y a pas d'agrégats disponibles pour le 1^{er} mai 2010, cette résolution autorise le conseil à s'approvisionner au deuxième plus bas soumissionnaire sans plus de formalités. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-64 Demande de prix des machineries

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Renée Vigneault et résolu de demander à A. Langlois et fils ltée, Construction Frontenac, Transport Jean-Guy Breton inc. et Transport Lac William inc., tous de Saint-Ferdinand, de fournir à la municipalité une liste de prix pour l'année 2010 de toute leur machinerie incluant l'opérateur d'expérience de 2 ans et plus et les dépenses incidentes pour les travaux, sur demande, d'entretien général des chemins. Cette demande ne fait pas partie d'un processus d'appel d'offres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-65 Demande de soumissions « niveleuse »

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Gérard Garneau et résolu à l'unanimité de demander des soumissions sur invitation à A. Langlois et fils ltée, Construction Frontenac, Transport Jean-Guy Breton inc. et Transport Lac William inc., tous de Saint-Ferdinand, pour les services, sur demande, d'une niveleuse avec opérateur de 5 ans et plus d'expérience pour l'entretien général des chemins pour la période de mars à décembre 2010. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-66 Achat de calcium

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'acheter de Sel Warwick inc. 700 poches de 35 kg de calcium en granule au prix de 16.19 \$ la poche (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-67 Aide financière aux Loisirs de Vianney

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Clermont Tardif et résolu de verser une aide financière de 500 \$ aux Loisirs de Vianney pour le Festival du Montagnard qui aura lieu les 23, 24 et 25 juillet 2010 pour le fonctionnement général du festival et/ou de la publicité incluant le logo de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-68 Assemblée générale annuelle du CLD de l'Érable

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire Donald Langlois et, en son absence, le conseiller Gérard Garneau à assister à l'assemblée générale annuelle du CLD de l'Érable qui se tiendra le 30 mars 2010 à Plessisville. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-69

Journée de formation ADMQ

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser Sylvie Tardif à s'inscrire à la journée de formation « Les Lois municipales : Comment s'y retrouver? Et Réussir les séances du conseil » qui aura lieu le 24 mars 2010 à Saint-Ferdinand et de défrayer les frais d'inscription de 215 \$ plus taxes et autres coûts inhérents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-70

Demande à la MRC de l'Érable (urbaniste)

Considérant que la MRC de l'Érable est en processus de révision de son schéma d'aménagement et de développement et que ledit processus est avancé;

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan;

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand comme plusieurs autres municipalités, est née d'une fusion, soit dans notre cas, de trois municipalités : Bernierville, Vianney et St-Ferdinand et que les règlements d'urbanisme n'ont pas encore été fusionnés;

Considérant que les règlements desdites trois anciennes municipalités ont plus de 10 ans et qu'aucune mise à jour importante n'a été faite;

Considérant que la MRC de l'Érable connaît la réglementation d'urbanisme de toutes les municipalités de son territoire;

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand demande à la MRC de l'Érable d'embaucher un urbaniste pour réaliser le processus de révision et d'actualisation de la réglementation d'urbanisme des municipalités selon les besoins de chaque municipalité de son territoire pour les rendre conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Demande CPTAQ - Éoliennes de l'Érable

Monsieur Clermont Tardif, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Considérant qu'il n'y a plus quorum, cette question est reportée à une séance ultérieure.

MM. Clermont Tardif et Jean-Claude Gagnon reprennent leur place à la table du conseil.

2010-03-71

Avis CSST

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer à la CSST l'avis d'infraction de 638 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-72 Aide technique en environnement

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'engager Vicky Labranche comme inspectrice pour la bande riveraine afin d'apporter une aide aux propriétaires riverains d'un cours d'eau pour renaturaliser leurs rives à un taux horaire de 13.60 \$ sur une base de 30 heures par semaine pour une durée de 9 semaines, débutant le 15 juin 2010. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-73 Rapport du contremaître des travaux publics

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accepter le rapport de voirie de février 2010 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence du contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-74 Rapport de l'inspecteur en environnement et permis

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accepter le rapport d'environnement de février 2010 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence de l'inspecteur en environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 10 citoyens présents à la 2^e période de questions.

2010-03-75 Présentation des comptes

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois de février 2010 tels que présentés pour un montant de 186 429.40 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-03-76 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 20h30. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière